

# révoltes

Numéro 18  
Mars 2010  
1 €

« La jeunesse est la flamme de la révolution prolétarienne » (Karl Liebknecht)

POUR UNE ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE DE LA JEUNESSE

**Élections régionales : un vote contre le gouvernement Sarkozy qui constitue un point d'appui pour engager le combat contre ce gouvernement, contre ses réformes en vue de le chasser du pouvoir sans attendre 2012 !**

**Assez du dialogue social !**



*Thibault aux vœux de Sarkozy à l'Élysée en janvier 2010 : Sarkozy a vanté un dialogue social "fréquent et dense". "Au lieu de souffler sur les braises, a-t-il dit aux syndicats, chacun a eu à coeur de trouver des solutions, sans qu'il y ait pour autant de coproduction."*

ÉDITORIAL	p 2
Tract régionales	p 3
Haïti	p 5
Grèce	p 7
Retraites	p12
Retour sur le 49 <sup>ème</sup> congrès CGT	p16
Dette	p17
Interventions	
CE Ugict Grand Lyon	p18
Chômeurs	p20

## ÉDITORIAL

Nombre de travailleurs se sont saisi des listes présentées par le PS pour exprimer leur rejet de la politique du gouvernement dirigé par Sarkozy. Avec presque 30% des voix, le PS est en tête dans 12 régions dont le Languedoc-Roussillon, soit plus de la moitié des 22 régions. A cela s'ajoute l'élection dès le 1er tour du candidat PS en Guadeloupe. La forte abstention (53%), cependant inférieure à celle des élections européennes de 2009, témoigne du peu de crédit qu'accorde la classe ouvrière aux organisations ouvrières traditionnelles. Mais elle est le fait également d'une partie de la bourgeoisie en crise, qui traverse de fait l'UMP. L'UMP réalise en effet un de ses pires scores avec 26% et est même menacée en Alsace et en Corse.

## Élections régionales, un enjeu national :

**Une défaite des listes UMP constituerait une défaite pour Sarkozy et son gouvernement et serait un point d'appui pour engager le combat pour les chasser !**

**Vote inconditionnel au premier tour pour les listes présentées par les organisations ouvrières traditionnelles (PS), Front de gauche (alliance PC-PG), NPA et LO !**

### Assez de dialogue social !

Les travailleurs tentent de résister dans leurs milieux de travail à la politique du patronat et du gouvernement Sarkozy : grève générale chez Total contre la fermeture de la raffinerie de Dunkerque, blocage de l'usine Phillips contre les licenciements, grève des enseignants en Seine-Saint-Denis contre le manque de personnel, pour les salaires chez Ikéa etc.

Si la crise financière a été pour un temps reportée grâce à l'intervention de l'État au profit des banquiers et de l'industrie automobile (prime à la casse), le temps est à l'addition. Cette intervention s'est faite au prix d'un endettement massif de l'État. Le déficit public devient une menace pour la bourgeoisie française car il pèse sur sa compétitivité : un État jugé peu fiable concernant ses capacités de remboursement, comme la Grèce, voit ses taux d'intérêt d'emprunt augmenter, alourdissant encore le remboursement de la dette. La bourgeoisie n'a pas d'autre choix que de faire payer les travailleurs : allongement du départ à la retraite, diminution des remboursements d'assurance maladie, suppression massive de postes de fonctionnaires. Mais pour résorber la crise, les capitalistes doivent liquider plus de capital pour maintenir leur taux de profit, c'est à dire diminuer les stocks, procéder à des restructurations de capital (fusions-acquisitions-délocalisations), licencier massivement, fermer les usines, imposer la flexibilité et la modération salariale. En 2010, un million de chômeurs arrivent en fin de droit dont plus de 600 000 qui n'ont droit à aucune indemnité, cela constitue une véritable bombe à retardement que craint la bourgeoisie.

Mais pendant ce temps, les directions confédérales acceptent le dialogue social avec le patronat et le gouvernement. Ainsi, toutes ont participé au sommet social du 15 février, qui donnait le coup d'envoi à la réforme-liquidation du droit à la retraite à 60 ans. Le but du dialogue social est d'associer les directions syndicales aux discussions avec le gouvernement pour la mise en place des réformes. Pendant qu'ils discutent avec lui, les syndicats s'opposent à une mobilisation d'ensemble contre la politique du gouvernement. Ils isolent les mobilisations et rejouent le scénario du printemps 2009 : grève sur les retraites le 23 mars, grève dans l'Éducation nationale le 12 mars... Le refus des dirigeants syndicaux de rompre avec le gouvernement, de réaliser le front unique sur la base des revendications ouvrières et d'appeler sur cette base à la grève générale contre la politique de Sarkozy pour lui infliger une défaite, a conduit à l'émiettement et finalement au reflux des mobilisations du printemps 2009. Enfin, en pleine crise économique et alors que le gouvernement était en difficulté, le manque de perspective politique a été déterminant : le PS, PCF, PG ... ont refusé d'ouvrir la seule perspective politique possible, celle d'un gouvernement de leurs seuls partis sans attendre 2012. Sarkozy a d'ailleurs salué lors de ses vœux la responsabilité dont ont fait preuve les dirigeants ouvriers pendant la crise alors que les travailleurs voulaient en découdre.

### Défense des revendications ouvrières !

#### ➤ Pour la défense des retraites

Sur la question de la réforme des retraites, le problème n'est pas comme disent les directions syndicales un problème de calendrier. Elles doivent quitter immédiatement le sommet social et le COR et opposer au plan du gouvernement la défense inconditionnelle du départ à 60 ans, refusant l'allongement de la durée de cotisation. Et si problème de financement il y a, c'est aux patrons de payer !

**Maintien du départ à la retraite à 60 ans à taux plein, maintien du droit à pension des fonctionnaires calculé sur les 6 derniers mois, retour aux 37,5 ans de cotisation pour tous, aucun allongement de la durée de cotisation ; arrêt des exonérations de cotisations patronales, rattrapage des cotisations patronales et augmentation si nécessaire !**

➤ Contre les licenciements

De même, les directions syndicales doivent combattre tous les licenciements et cesser de réclamer des plans d'investissements qui permettront au patronat de réaliser des profits.

**Interdiction de tous les licenciements, aucune fermeture d'usine ; expropriation des entreprises qui ferment les usines !**

Pour lutter contre le chômage, les directions syndicales ne sont pas là pour mettre un placebo en prolongeant de quelques mois la durée d'indemnisation mais elles doivent reprendre à leur compte la revendication :

**Maintien du salaire durant toute la période de chômage, sans condition de cotisation ni de ressource ! Et si les fonds d'indemnisation sont insuffisants c'est aux patrons de payer !**

**Pour en finir avec le chômage, échelle mobile des heures de travail pour répartir la production en fonction de toute la population active ; contre la baisse du pouvoir d'achat, échelle mobile des salaires.**

➤ Pour la défense du statut des fonctionnaires

**Abrogation de la loi mobilité ! A bas la RGPP ! Arrêt des suppressions massives de postes de fonctionnaires, remplacement de tous les départs à la retraite ! A bas les restructurations et la marche à la privatisation !**

**Retrait de toutes les réformes de l'Université à la maternelle en passant par le lycée et la formation des maîtres !**

**L'enjeu des élections régionales : infliger une défaite à l'UMP, au gouvernement et à Sarkozy**

Certains sondages donnent au coude à coude PS et UMP. D'autres mettent les listes présentées par le Parti socialiste en tête. Tous les médias s'accordent pour voir dans ces élections régionales un enjeu national. Pour éviter que cet enjeu national soit au centre de la campagne, les médias préfèrent commenter les chroniques sur Frèche, Soumaré ... Sarkozy lui-même n'a pas souhaité dans un premier temps s'exposer de peur d'une défaite pour les listes UMP. L'urgence aujourd'hui pour la classe ouvrière et la jeunesse est d'en finir avec l'offensive du gouvernement Sarkozy contre les acquis ouvriers (retraite, Éducation Nationale, Sécu, code du travail, statuts de la Fonction publique, droit des sans papiers, libertés publiques) et de combattre les licenciements.

**Pour un vote classe contre classe : vote inconditionnel au premier tour pour les listes présentées par les partis ouvriers traditionnels**

La classe ouvrière va une nouvelle fois utiliser les organisations ouvrières traditionnelles, dont le PS contre les candidats bourgeois, de l'UMP notamment. Les élections régionales peuvent être une opportunité sur le terrain électoral pour infliger une défaite aux listes UMP et donc à Sarkozy. Ce serait un point d'appui pour une mobilisation majeure contre Sarkozy et son gouvernement dans la perspective de les chasser du pouvoir sans attendre 2012.

Par ailleurs, un vote massif pour les listes présentées par les partis ouvriers au premier tour des élections régionales, PS, alliance PC-PG au sein du Front de gauche, NPA, LO serait un point d'appui contre les alliances en faveur du Modem et d'Europe écologie au second tour. La confusion est en effet entretenue au sein même du mouvement ouvrier concernant le Modem ou des regroupements comme Europe écologie ou les Verts ou encore le Parti radical et MDC. Le Modem, issu de l'UDF, est clairement un parti bourgeois. Quant à Europe écologie c'est un regroupement petit bourgeois très respectueux du système capitaliste et étranger au mouvement ouvrier par nature, qui s'est prononcé par exemple pour le Traiter de Lisbonne. C'est pourquoi, les partis ouvriers n'ont aucun intérêt à s'allier avec leurs représentants. En prônant des alliances avec le Modem ou avec Europe écologie au deuxième tour (voire au 1er dans certaines régions) comme le font le PS et le Front de gauche, ils participent de la confusion politique vis-à-vis de la classe ouvrière, et donnent les garanties à la bourgeoisie qu'ils défendent les intérêts capitalistes. Pour que se réalise un vote classe contre classe massif, les organisations syndicales, en particulier CGT, FO, FSU et SUD ont la responsabilité d'appeler à un vote en faveur des partis ouvriers pour infliger une défaite au gouvernement de Sarkozy.

C'est en permettant la réalisation du Front unique ouvrier, rassemblant dans un même camp les travailleurs, la jeunesse et leurs organisations qu'il est possible d'avancer vers un programme de défense de la classe ouvrière. Cela est effectivement incompatible avec le maintien du système capitaliste dont la crise va encore inmanquablement frapper la population laborieuse. Si la réalisation du Front unique ouvrier passe inévitablement aujourd'hui par l'alliance des partis ouvriers traditionnels, les travailleurs savent que ces partis sont voués à la défense du système capitaliste. C'est pourquoi, dans le même temps, la classe ouvrière et la jeunesse ont besoin de constituer une véritable organisation révolutionnaire.

## **Haïti, un État mis sous la tutelle des puissances impérialistes**

Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il est régulièrement le théâtre de cataclysmes naturels (cyclones, ouragans, séismes ...). Mais ces cataclysmes ne sont pas la seule cause de la misère dont sont victimes les masses haïtiennes. Il faut rappeler qu'Haïti a été naguère une colonie dont se sont libérés les esclaves.

(d'après « **Haïti et la France – 1804 / 1848 - le rêve brisé** », de Jean-François BRIERE)

Conquise par Christophe Colomb en 1492, Hispaniola tombe en partie sous domination française en 1697 : « la perle des Antilles » - dont les Indiens Arawaks et Taïnes ont été massacrés - est mise en valeur par une déportation massive d'une main d'œuvre noire réduite en esclavage pour travailler dans les plantations de tabac, cacao, indigo et canne à sucre, « propriétés » des colons français qui se sont endettés pour acquérir les terres auprès des banquiers et armateurs des ports de l'Atlantique. C'est l'époque si lucrative du « commerce triangulaire ».

### **1791-1804 : le combat pour l'indépendance d'Haïti contre l'État colonial et esclavagiste français**

La Révolution française a des échos dans l'île où les esclaves se soulèvent et arrachent leur liberté entre 1791 et 1793. Toussaint Louverture devient officier noir des troupes républicaines débarquées pour combattre les Espagnols et les Anglais appelés par les colons français esclavagistes. La victoire des troupes noires et républicaines permet l'expropriation sans indemnités ni rachat des plantations coloniales.

Toussaint Louverture prend le contrôle de la partie espagnole de l'île –que l'Espagne avait dû céder à la France en 1795 – et promulgue la constitution de Saint Domingue en 1801 qui consacre l'autonomie de l'île. Cette décision ne peut être acceptée par le consul Bonaparte qui envoie son beau-frère, le général Leclerc, à la tête de 22 000 hommes, mater les rebelles en 1802 (alors que la France a négocié une paix –provisoire - avec l'Angleterre, et peut donc reprendre ses expéditions maritimes). 12 000 hommes sont encore envoyés en renfort. Mais les troupes françaises sont décimées par la fièvre jaune (28 000 hommes) et 6 000 sont tués au combat. L'indépendance de la nouvelle république d'Haïti (qui compte moins d'un million d'habitants) est proclamée le 1<sup>o</sup> janvier 1804 par le général Dessalines, bras droit de Toussaint emprisonné en France

Cette défaite historique, qui plus est, infligée par une armée d'anciens esclaves noirs, est insupportable aux dirigeants français. Néanmoins, les guerres napoléoniennes en Europe, empêchent toute nouvelle intervention.

### **L'État français fait payer un lourd tribut à Haïti**

Avec la Restauration et le retour à la paix, le parti des anciens colons exige sans relâche une nouvelle expédition militaire pour restaurer l'ancien régime esclavagiste dans l'île. Mais la puissance française est affaiblie et les « libéraux », notamment la grande bourgeoisie de négoce des ports de l'Atlantique, sont plus favorables à un accord avec la nouvelle république, favorisant les intérêts commerciaux français face à une Angleterre triomphante sur mer. Ce parti l'emporte et c'est Charles X qui impose au dictateur Boyer - qui exerce un pouvoir autoritaire au profit des mulâtres contre la population noire - l'ordonnance du 17 avril 1825.

Il est question notamment d'indemniser les anciens colons à hauteur de 10% de la valeur des terres d'avant 1789, soit 150 millions de francs or (15 % du budget annuel de l'État français d'alors) à payer sur 5 ans à raison de 30 millions par an, au profit des 250 colons survivants en 1828 ainsi qu'à leurs enfants nés d'un mariage contracté avant 1793 - soit, 25 000 bénéficiaires dénombrés en 1838 mais encore 672 survivants en 1876 ...et 2 en 1911 !

Haïti ne possédait évidemment pas de telles sommes qu'elle dut emprunter aux banquiers français, Jacques Laffitte et Rothschild frères, notamment, au taux très élevé de 7,5 % (alors que ceux-ci ne déboursèrent qu'une partie du prêt, empruntant eux-mêmes la plus grosse part à la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3 % !). Haïti devint donc redevable de la « double dette » : l'indemnisation des colons et les intérêts de l'emprunt. Elle était en outre financièrement responsable du transport des fonds sur mer de Haïti en France jusqu'à leur arrivée à Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations !

C'était une dette d'État pour Haïti, bien que les propriétés des anciens colons fussent accaparées par la minorité des mulâtres qui composaient les cadres de l'armée et de l'administration et apparaissaient comme une nouvelle classe de colons. « *Le fossé social et politique* », aggravé par la crainte longtemps entretenue d'un possible débarquement français pour non paiement de la dette, a maintenu dans l'île une force militaire disproportionnée aux moyens financiers du jeune État (les ¾ du budget en 1830). « *Un sentiment universel d'insécurité porte à la thésaurisation au lieu de la dépenser en emplois productifs* » note un observateur de l'époque.

D'autant que Haïti voit ses revenus s'effondrer en raison de la chute du prix mondial du café (-75% entre 1820 et 1848) et du boycott de ses ports par les nouveaux États d'Amérique latine dont les classes dominantes craignent par dessus tout sur leur sol, une révolution de type haïtien.

La situation est telle que la dette est renégociée par de nouveaux accords en 1838 sous la Monarchie de juillet tout aussi intransigeante que le régime des Bourbons. Il faut dire que le mécontentement des souscripteurs de l'emprunt - qui avaient acheté des obligations de 1 000 francs devant rapporter 6% - est vif puisque leurs obligations ont alors perdu 4/5 de leur valeur ! Les nouveaux traités abaissent le montant de l'indemnisation à 60 millions payables en 30 ans (en plus des 30 millions déjà payés) mais la dette de l'emprunt court toujours.

### **Haïti : un État encore dominé financièrement et politiquement**

Le mécontentement des Haïtiens s'exprime par de nombreux soulèvements (comme la révolte des Piquets, paysans noirs du sud, armés de piques en bois), contraignant le président Boyer à démissionner le 13 mars 1843 (il finit ses jours en France où il s'est réfugié...).

L'anarchie politique - entretenue par les consuls français pour tenter de rétablir un protectorat sur l'île-, les difficultés commerciales, l'appauvrissement généralisé, la corruption conduisent à la scission de l'île : l'indépendance de la république dominicaine est proclamée en 1844.

Des généraux noirs se succèdent à la tête de la république haïtienne, l'un d'eux se faisant même proclamer empereur, instaurant un régime de terreur, dilapidant les ressources dans un fastueux sacre. Malgré tout, Haïti parvint à payer l'intégralité de la double dette en 1883 et n'en fut reconnue libérée par l'État français qu'en 1893, près d'un siècle après l'indépendance.

Nombre de révoltes eurent lieu et les coups d'État se succédèrent. Afin de faire cesser ces troubles politiques et sociaux déstabilisateurs pour la région dans un contexte de 1ère guerre mondiale, et dans le but de disputer des territoires à l'impérialisme français trop occupé sur le front avec l'Allemagne, l'impérialisme américain occupa militairement le pays en 1905 et imposa un régime de protectorat qui dura 19 ans jusqu'en 1934. Les masses paysannes se révoltèrent contre l'accaparement par l'impérialisme américain des terres agricoles et contre sa tutelle politique. Mais celui-ci mata ces révoltes en développant et se soumettant une bourgeoisie compradore et en créant un corps répressif. Le protectorat dura jusqu'en 1934.

La montée révolutionnaire chassa l'impérialisme américain qui soutint en 1957 le régime dictatorial Duvalier. L'État français continua en soutenant le fils jusqu'en 1986. En lui permettant de se réfugier en France lorsqu'il fut chassé du pouvoir, l'État français lui offrit un statut de réfugié politique ainsi que l'immunité. La dette explosa (elle fut multipliée par 17 entre 1957 et 1986) pour atteindre aujourd'hui plus de 1800 M \$ et plus de 300 M \$ d'intérêts à rembourser. Le président Arisitide succéda aux Duvalier en ayant semé l'illusion chez les masses mais il apparut rapidement pour ce qu'il est : la marionnette de l'impérialisme américain et en sous main de l'impérialisme français qui le soutinrent jusqu'au milieu années 90. Depuis se succèdent des présidents totalement corrompus.

### **Le séisme de janvier 2010, une occasion pour les impérialismes de réoccuper l'île**

Le séisme n'était pas terminé que déjà les troupes impérialistes entamaient un course contre la montre pour occuper l'île. Les troupes américaines prirent possession de l'aéroport pour permettre l'évacuation rapide des ressortissants américains et pour contrôler l'émigration éventuelle au grand dam des avions français ainsi empêchés d'atterrir ou de décoller. Ce séisme a été encore une fois le théâtre lamentable du nationalisme bourgeois : des secouristes se précipitant sur les ruines croyant retrouver leurs ressortissants et laissant sous les décombres les Haïtiens !

Les médias se sont lamentés, pleurant sur le destin d'Haïti, comme si cet État était condamné à subir les cataclysmes naturels, qui ne sont catastrophiques que parce les hommes en subissent des conséquences d'autant plus dramatiques que l'urbanisation s'est développée au mépris des phénomènes naturels. Ainsi, la prise en compte des normes antisismiques dans les constructions aurait permis de sauver des milliers de vies. Mais pour cela faut-il encore que cet État ait les moyens de son développement et que la caste au pouvoir ne s'accapare pas le peu de richesses produites. Or, l'histoire montre qu'Haïti a gagné son indépendance au prix de haute lutte et d'un fort emprunt pour rembourser les colons expropriés. Le système capitaliste ne supporte en effet pas l'expropriation sans indemnité ni rachat des terres ou des moyens de production. Or, c'est le seul moyen d'abolir les classes sociales.

### **Après les cataclysmes naturels, droit inconditionnel des Haïtiens à se réfugier dans le pays de leur choix**

### **Pour l'indépendance totale d'Haïti : annulation de la dette et retrait des troupes impérialistes, en premier lieu françaises, américaines et onusiennes**

**Pour en finir avec une caste dirigeante accapareuse au service de l'impérialisme, droit du peuple haïtien à gouverner lui-même, ce qui implique de chasser du pouvoir la caste dirigeante et corrompue au service de l'impérialisme**

### **Vers la constitution des États-Unis socialistes des Caraïbes**

## **Grèce : A bas le plan d'austérité !**

### **Non au paiement de la dette ! Annulation pure et simple de la dette**

En décembre 2009, le nouveau gouvernement grec du Pasok fraîchement élu révèle les manipulations financières de ses prédécesseurs : le déficit est en réalité le double de celui prévu, et la dette est en train de s'envoler. Cette annonce déclenche rapidement une tornade politique et financière. La faillite de l'Etat grec est annoncée ; on évoque un possible effet « domino » sur les autres pays méditerranéens en difficulté, généreusement appelés « PIGS » (Porcs) par les gazettes financières anglo-saxonnes (PIGS pour Portugal, Italie, Grèce, Espagne). L'éclatement de l'euro est évoqué. Qu'en est-il vraiment, et comment en est-on arrivé là ?

#### **Retour en arrière : du désordre monétaire à la crise bancaire**

La suppression de la conversion en or du dollar en 1971, dans la foulée de la guerre du Viêt-Nam, avait marqué le début de la crise et de la dérégulation du système monétaire issu de l'après-guerre. Les Etats-Unis faisaient marcher la planche à billets pour tenter de résoudre leur crise : avec une émission de dollars dépassant largement la croissance économique réelle, ils ont reporté les échéances, rendu supportables des déficits croissants. Mais ils ont aussi alimenté une inflation et une succession de bulles spéculatives qui se sont étendues à l'ensemble du monde capitaliste, le dollar étant la monnaie de référence.

Cette décision témoignait de la crise du système capitaliste, de son pourrissement avancé, en particulier en son cœur, aux Etats-Unis. Trois décennies plus tard, le 09 août 2007, lorsque la banque française BNP-Paribas ferme trois de ses fonds d'investissements en difficulté, ce fut le début de la plus grande crise financière depuis 1929, qui se traduira par l'explosion du système de prêts immobiliers « subprimes » aux Etats-Unis, et, un an plus tard par la faillite de la banque Lehmann Brothers. La crise naît aux Etats-Unis, mais l'Europe, comme le reste du monde capitaliste, est, bien entendu, touchée de plein fouet.

#### **La mise en place de l'euro : des contradictions insurmontables**

La mise en place de l'euro par les bourgeoisies européennes, dans les années 90, sous direction allemande, répondait à cette période de crise larvée du capitalisme, avant que n'explode la crise financière en 2007: en s'alliant, en respectant une discipline financière orthodoxe et stricte, en contrôlant l'émission de monnaie (à l'inverse des Etats-Unis), les bourgeoisies européennes avaient pour objectif, avec un euro fort et stable, de surmonter ces contradictions issues du désordre monétaire international.

La banque centrale européenne, indépendante participait de cette volonté : elle devait être indépendante, en théorie, des gouvernements (bien qu'en pratique au service de l'impérialisme dominant, l'impérialisme allemand). Des traités contraignants, encadrant les déficits et l'endettement des Etats participant à l'euro (Maastricht, Amsterdam) étaient ratifiés, des procédures de sanction pour « déficit excessif » étaient instituées. A terme l'ambition était bien de substituer l'euro au dollar comme monnaie internationale de référence.

La chute du dollar consécutive à la crise des subprimes, et à l'explosion des différentes bulles financières, avait conduit certains économistes à donner raison à ce scénario. Mais c'était oublier les faiblesses intrinsèques de l'euro.

L'euro est en effet le produit de l'alliance des différentes bourgeoisies européennes qui se sont chacune développées au sein de leurs Etats nationaux, et avec chacune leurs intérêts propres. Cette alliance ne peut tenir que lorsque la situation économique globale est suffisamment favorable pour que chacune puisse y trouver son compte. Mais dès que le contexte se tend, leurs rivalités reprennent le dessus, et notamment entre les principales bourgeoisies (allemande, française, et pour une moindre mesure italienne), l'illusion se dissipe. La contradiction insurmontable entre une monnaie commune et des États bourgeois rivaux ne peut en effet soutenir une crise majeure.

Mettre en place la monnaie unique nécessite en effet de mettre en place une stratégie monétaire unifiée notamment en matière d'émission de monnaie, de taux d'intérêt, de taux de change... Mais dans un contexte de concurrence, cela ne peut se mettre en place que sous la direction et au profit de la bourgeoisie dominante, en l'occurrence la bourgeoisie allemande, ce qui est politiquement insoutenable pour les autres bourgeoisies européennes.

La difficulté de mettre en place une structure politique commune, sous influence allemande, a été soulignée par l'échec du traité de Nice en 2001, puis les difficultés du Traité Constitutionnel Européen en 2005. L'ambition du traité de Lisbonne, laborieusement adopté en 2009, demeurait encore très insuffisante dans son objectif. L'Allemagne reste donc contrainte de naviguer à vue et de négocier.

## **Monnaie unique et déséquilibres économiques dans la zone euro**

En dépit de ces faiblesses, la mise en place de l'euro sera, dans un premier temps, un succès pour la bourgeoisie allemande, exactement comme elle l'escomptait : son industrie enfonce ses concurrents français et italiens, d'autant plus qu'elle a réussi à porter des coups d'ampleur à son prolétariat, quand les grèves et mouvements de masses se poursuivent en France et dans la plupart des pays du sud de l'Europe. Entre 1996 et 2006, le salaire brut progresse d'1% en Allemagne par an, contre 2,8% en moyenne en France comme dans le reste de la zone euro. Durant certaines années, il y a même une baisse absolue des salaires bruts ! Son excédent commercial s'envole, et elle demeure, au coude à coude avec la Chine, un des deux premiers exportateurs de biens au monde.

Mais si l'euro a permis d'accélérer la domination allemande, notamment en interdisant à la France et à l'Italie de dévaluer leur monnaie (comme l'Italie l'avait fait en 1992), afin de combler leur retard de « compétitivité », c'est au prix d'une aggravation considérable des déséquilibres internes.

En effet, si l'industrie des pays les plus faibles de la zone euro était laminée sous le rouleau compresseur de l'industrie allemande, ils pouvaient bénéficier des taux d'intérêts relativement faibles permis par l'euro. En 2006, peu avant la crise, les taux de la BCE se situent entre 2% et 3%, contre plus de 10% pour les pays du sud de l'Europe au début des années 90. Même aux Etats-Unis, les taux d'intérêt américains en 2006 oscillait entre 4 à 5%. Grâce à la baisse des taux d'intérêt, le coût des intérêts de la dette se stabilisait malgré la progression de l'endettement.

### **Les pays dominés de la zone euro asphyxiés**

En une décennie, l'euro a ainsi permis, dans les pays les plus faibles un endettement massif, de l'État (Grèce), des particuliers (Espagne), voire des deux (Irlande), gérable à court terme. Mais cette montagne de dettes se transforma en bombe lors de la crise financière de 2008 puis de la récession en 2009. Ces Etats n'ont plus d'issue :

- Leur industrie est laminée à l'intérieur par la concurrence de l'Allemagne et à l'extérieur par les pays asiatiques, sans pouvoir réagir par une dévaluation de la monnaie.
- Les taux d'intérêts faibles ont généré une forte inflation interne et la création de bulles immobilières, qui se sont révélées désastreuses pour le capital lorsqu'elles ont éclaté en 2008 et 2009.
- Leur déficit budgétaire et leur endettement a crû et atteint des niveaux insoutenables.

D'un point de vue bourgeois, la solution capable de résoudre ces déséquilibres à long terme, la sortie de l'euro et la dévaluation de la monnaie, apparaît impossible à court terme : elle entraînerait automatiquement un renchérissement des taux d'intérêt, rendant impossible le paiement des intérêts de la dette.

Martin Wolf, analyste pour le Financial Times, résume ainsi la situation :

*« Cela a entraîné les pays périphériques dans un piège : ils ne peuvent pas facilement générer un excédent extérieur ; ils ne peuvent pas aisément relancer l'emprunt du secteur privé ; et ils auront du mal à supporter durablement les déficits budgétaires actuels. L'émigration de masse serait une possibilité, mais on voit mal comment elle pourrait être recommandée. »*

La Grèce était le pays le plus fragile de la zone euro. Son Etat est faible, incapable de lever l'impôt au sein de la bourgeoisie : l'évasion fiscale et le travail non déclaré atteignent des sommets, malgré des actifs conséquents (les armateurs grecs sont toujours à la tête de la première flotte marchande du monde). Citant une source grecque, le Monde Diplomatique indique ainsi que les professions libérales déclarent en moyenne 10.500 € de revenus par an, soit nettement moins que les salariés et retraités (16.000 €)! Et il est tout aussi incapable de mater son prolétariat, d'entamer profondément et durablement ses acquis ouvriers. Face aux conséquences de la crise financière, il est logiquement le premier à entrer en crise.

### **Le nouveau gouvernement grec du PASOK révèle l'ampleur du déficit**

Le 16 octobre 2009, le parti social-démocrate grec, le PASOK, remporte les élections législatives. Il met fin à huit années de gouvernement conservateur de la « Nouvelle Démocratie », qui fut marqué par d'importantes révoltes des masses et de la jeunesse, en particulier estudiantine, avec de longues occupations des universités et de combats avec les forces de l'ordre après la mort d'un étudiant, tué par la police.

Georges Papandreou, le nouveau premier ministre, annonce quelques jours plus tard la nouvelle : le précédent gouvernement a masqué l'ampleur des déficits ; le déficit de 2009 est en réalité de 12% du PIB, le double de celui annoncé (6%), soit bien davantage que ce que n'autorise le traité de Maastricht (3%). La dette publique grecque s'envole à 113% du PIB, et s'approche des 300 milliards d'euros.

Entre décembre et février, l'Etat grec est en conséquence lourdement rétrogradé par les agences de notation financières. Sur le marché, les taux des obligations (bons du Trésor) de l'Etat grec s'envolent, en se négociant entre 6 et 7%, contre 3% pour l'Allemagne. Et d'ici le mois de mai 2010, le gouvernement grec doit trouver 50 Mds d'Euros pour refinancer une partie de sa dette qui arrive à échéance. Cependant, à un taux de 6 ou 7%, les intérêts de la dette étrangleraient le budget du pays, conduisant à la cessation de paiements. La récession économique mondiale, l'impossibilité de dévaluer rend illusoire toute progression de l'activité économique à court terme. L'impasse est totale.

### **Le rôle limité de la spéculation**

Le rôle de la spéculation et notamment de certains outils financiers, les CDS (Credit Default Swap, qui constituent des assurances sur les risques de défaut de paiement) a été dénoncé par de nombreux partis et syndicats ouvriers. Il est certain que le fait que les banques prêtent à 6% à la Grèce lorsque la BCE prête à 1% ressemble à une rente usuraire sur le dos du prolétariat grec.

Mais c'est bien la prime « de risque » qui est intégrée dans ces 6%. Les 300 milliards de dette de l'Etat grec, son déficit colossal, n'est pas une conséquence de la spéculation : c'est ce qui la rend possible. Il n'y a pas de telle spéculation sur la dette de l'Etat allemand, suisse, norvégien ou luxembourgeois...

Ce sur quoi s'enrichit pour l'instant la spéculation, c'est la contradiction politique majeure de l'euro. Tous savent que la dette grecque est insoutenable à court terme ; tous savent aussi qu'aucun Etat n'a intérêt à laisser la Grèce faire faillite. Les taux s'envolent sous l'effet du risque, car la simple arithmétique conduirait à une probable cessation de paiements de la Grèce. Mais les fonds spéculatifs tablent en même temps sur une aide fournie à la Grèce, en raison de son appartenance à la zone euro, ce qui garantirait sur le long terme le paiement de la dette grecque. Une telle aide, quelle que soit sa forme, semblerait inévitable pour éviter la catastrophe financière redoutée que constituerait une faillite de l'Etat grec : les banques allemandes, françaises, sont en effet gavées de dizaines de milliards d'euros d'obligations grecques.

En même temps, une telle aide pour la Grèce s'appliquerait aussi forcément à l'Espagne, au Portugal, à l'Irlande, voire à l'Italie ; et l'épongement de leurs déficits serait forcément dévastateur pour la force de l'euro, et l'orthodoxie monétaire à laquelle l'Allemagne s'était astreinte. Celle-ci craint de voir son mécano politico-monnaire se déconstruire et, avec lui, le chaos provoqué par un nouveau désordre monétaire à l'intérieur de l'Europe, alors que les intérêts financiers des différents Etats sont plus imbriqués que jamais.

### **La bourgeoisie allemande déchaînée**

Placée devant ses contradictions par cette crise, la bourgeoisie allemande se déchaîne ainsi contre la Grèce : un dirigeant FDP (libéraux, en coalition avec la CDU/CSU au sein du gouvernement Merkel) déclare « *qu'on n'aide pas un alcoolique en lui donnant une autre bouteille de schnaps* », s'opposant ainsi violemment à toute aide financière de l'UE à la Grèce, tandis qu'un député CDU appelle la Grèce à vendre tout ce qu'elle possède, « *des immeubles, des entreprises et les îles inhabitées* ». Le magazine allemand Focus n'hésite pas à afficher en couverture une Vénus de Milo faisant un doigt d'honneur, avec comme commentaire « *Escrocs dans la famille de l'UE* » (ce qui provoqua un mini-krach diplomatique, Papandréou convoquant l'ambassadeur allemand).

Bien sûr, il y a un vieux règlement de comptes de la bourgeoisie allemande contre la population des Balkans : la résistance grecque contre l'occupant italien et nazi, tout comme celle de Yougoslavie, avait retardé et affaibli les troupes de l'Axe au moment de l'invasion de l'URSS, favorisant la défaite du siège de Moscou puis de Stalingrad.

Il y a aussi le rejet de classe du prolétariat grec, de ses acquis. Une des références de la bourgeoisie allemande, le Frankfurter Allgemeiner Zeitung, s'indigne : « *Les Allemands doivent-ils travailler non plus jusqu'à 67 mais jusqu'à 69 ans pour que les Grecs profitent de leur préretraite ?* » L'âge de la retraite était en effet de 61 ans en Grèce, alors que le gouvernement de grande coalition l'a déjà reporté (progressivement) de 65 à 67 ans en Allemagne. Il n'est cependant pas question de l'excédent commercial de l'Allemagne en Grèce, ni des bénéfices que les banques françaises ou allemandes retirent du paiement des intérêts de la dette grecque...

### **L'Etat grec sous tutelle ?**

Mais cette réaction démontre que la volonté est d'aller plus loin dans la mise au pas des pays du sud de l'Europe, de renforcer la domination allemande. Si l'impérialisme allemand n'envisage pas véritablement une faillite de la Grèce en bonne et due forme (le choix fait par les autorités américaines de laisser la banque Lehmann Brothers faire faillite s'étant révélé risqué financièrement et politiquement), il s'agirait alors pour elle de conditionner toute aide à une ingérence dans la souveraineté budgétaire du pays, et de contrôler sa politique. Actuellement, la situation est tout à fait insuffisante : ainsi, par exemple, l'office européen des statistiques, Eurostat, n'a même pas les moyens de disposer des chiffres sur les budgets et les déficits indépendamment des données fournies par chacun des Etats membres !

Le 11 février, lors du sommet commun réunissant Merkel, Sarkozy, Papandréou, le président du Conseil Européen (Van Rompuy), déclare : « *Nous appelons le gouvernement grec (...) à réduire réellement son déficit budgétaire de 4 points en 2010.* » et Sarkozy a assuré que « *les efforts grecs seraient surveillés chaque mois* » et que « *la Grèce est décidée à faire ce qu'on lui demande* ». Et l'État grec retrouve le chemin du protectorat (alors britannique) qu'il était après son indépendance en 1830...

### **Papandreou renforce son plan d'austérité**

Le premier ministre grec, Papandreou, est placé au pied du mur. La situation financière du pays ne lui laisse que peu d'alternatives : s'il renonce à un plan d'austérité massif tel que dicté par les bourgeoisies françaises et allemandes, les seules options restantes ne seraient guère que la cessation de paiements ou une révolution socialiste... Le plan d'austérité sera donc des plus sévères, avec une série d'attaques contre le prolétariat grec, en particulier :

- Le report de l'âge de la retraite de 61 à 63 ans, et le gel des retraites.
- La diminution de 10% du salaire des fonctionnaires, et le non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 !
- L'augmentation de la TVA de 2% à 21%
- L'augmentation considérable des taxes sur le tabac, l'alcool, l'immobilier...

Ces mesures sont censées aboutir à une diminution du déficit de 4,8 Mds d'euros, ramenant le déficit de 2009 à 8% du PIB. Elles s'attaquent en premier lieu au prolétariat, au niveau de vie déjà bien réduit (les salaires démarrent à 700€...) et épargnent en « bonne logique » capitaliste le capital, afin d'éviter de nouvelles évasions fiscales.

Malgré le satisfecit donné par Merkel (« *c'est un effort impressionnant (...), un pas extrêmement important* »), qui salue le fait qu'enfin le gouvernement grec s'attaque à son prolétariat, certains analystes soulignent que ces mesures ne vont en rien résoudre les contradictions de fond.

« *Il y a un risque important d'asphyxie de l'économie grecque* », indique Philippe Sabucco, économiste à BNP-Paribas. De fait, la chute de la consommation et la baisse des recettes fiscales ne permettra pas de rétablir ni l'équilibre budgétaire, ni le comblement des écarts de productivité avec la France ou l'Allemagne, figés par le maintien de l'euro.

Mais l'objectif de Merkel et de Sarkozy, n'est pas le rétablissement de l'économie grecque, mais sa soumission à leurs intérêts, et la mise au pas de son prolétariat.

### **Fonds Monétaire Européen allemand contre FMI américain**

Le 9 mars, le gouvernement allemand, propose tardivement, plusieurs semaines après le début de la crise grecque de mettre en place un fonds monétaire européen (FME), un fonds commun à la zone euro qui allouerait des prêts à des taux réduits aux pays de la zone euro en difficulté. Si certains analystes l'interprètent comme une volonté d'ouverture, concrétisant de la part de l'Allemagne une aide sous forme de taux réduits, il s'agit en fait de poursuivre la politique de contrôle des pays en difficulté.

En effet, ce fond n'a d'autres objectifs que celui que joue déjà le FMI : celui de « *prêteur en dernier ressort* ». Au cours des années 70 à 90, le FMI a en effet aidé de nombreux pays africains, sud-américains, asiatiques en cessation de paiement. Mais ces pays devaient en contrepartie mettre en place des « *programmes d'ajustement structurels* » qui se traduisaient par des coupes drastiques dans les budgets de la santé, de l'éducation, par des privatisations... Ces politiques ont provoqué une forte chute du niveau de vie des prolétariats de ces pays, et l'arrivée des trusts impérialistes rachetant les anciennes entreprises nationalisées.

C'est bien ce qui est à l'ordre du jour pour l'impérialisme allemand face à la Grèce : porter des coups au prolétariat grec, contrôler son économie (« *racheter ses îles* »)... Le Figaro du 09 mars cite ainsi Dobrindt, dirigeant de la CSU, aile bavaroise de la CDU, le parti de Merkel ; « *Nous devons réfléchir maintenant à la façon dont nous allons à l'avenir mieux contrôler des Etats de la zone euro comme la Grèce et pouvoir prendre des sanctions efficaces* ».

Le tout est de disposer d'un instrument indépendant du FMI, lequel est largement sous l'influence des intérêts américains. L'arrivée du FME serait en effet vécu comme un camouflet pour la zone euro - et son leadership allemand, qui se serait montrée incapable de s'autoréguler.

## **Tensions franco-allemandes : Lagarde lâche une bombe, Merkel sort les couteaux**

La proposition allemande place Sarkozy en difficulté. Le 07 mars, le Financial Times analyse ainsi que ce sera « difficile à avaler pour la France, compte tenu de son plus grand laxisme budgétaire ».

En effet, la plupart des analystes ont mis en évidence le fait que l'impérialisme français souffre, à une échelle moindre, des mêmes problèmes que la Grèce. Le JDD titre ainsi le 06 mars : « *La Grèce, avenir de la France ?* »

L'industrie est en perte de vitesse, après avoir subi en quelques années les coups de butoir des concurrents allemands, le solde commercial s'est creusé de plusieurs dizaines de milliards d'euros, des déficits budgétaires et un endettement vont croissants. Mais dans le même temps, des pans entiers de l'impérialisme français, en particulier ses banques et sa finance, son industrie aéronautique, ont leurs intérêts totalement liés à l'impérialisme allemand. Ces contradictions placent la bourgeoisie française et Sarkozy, dans une situation délicate.

Le 16 mars, alors qu'aucune solution consensuelle ne se dessine, Lagarde, ministre de l'économie de Sarkozy tente de desserrer l'étau allemand en lâchant une bombe dans le Financial Times, remettant en cause le « modèle » exportateur allemand : « *Il est clair que l'Allemagne a accompli un extrêmement bon travail au cours des dix dernières années environ, améliorant la compétitivité, exerçant une forte pression sur ses coûts de main-d'œuvre (...) Mais je ne suis pas sûre que ce soit un modèle viable à long terme et pour l'ensemble du groupe [de la zone euro]. Il est clair que nous avons besoin d'une meilleure convergence.* » Terrible aveu de faiblesse de l'impérialisme français, en voie de déclassement, qui met sur la table les contradictions de l'euro pour tenter désespérément d'obtenir encore un peu de lest côté allemand.

Peine perdue : cette déclaration, rapidement nuancée par Lagarde elle-même, provoque un tollé dans la bourgeoisie allemande. Merkel renvoie sèchement Lagarde dans les cordes (« *Nous n'allons pas abandonner nos atouts au prétexte que nos produits sont peut-être plus demandés que ceux d'autres pays* »), et passe au cran supérieur. Pour la première fois, elle déclare le 18 mars qu'il faudrait pouvoir exclure le cas échéant des pays de la zone euro, par « *une disposition dans le traité [UE] qui permette, en dernier recours, d'exclure un pays de la zone euro si les conditions ne sont pas remplies de façon répétée sur le long terme* ».

Au travers de ces attaques verbales, il y a là le bras de fer entre les impérialismes européens, traduisant leur incapacité à dépasser les rivalités entre leurs propres bourgeoisies. L'Union Européenne, alliance conflictuelle entre les différents Etats bourgeois rivaux, se déchire : tout le monde a compris au travers de la crise grecque que les clés du pouvoir ne pas sont à Bruxelles, mais bien à Berlin.

Ce que les bourgeoisies européennes sont incapables de faire – unifier l'Europe, seul le prolétariat peut le faire. Encore faut-il que ses dirigeants organisent le combat contre leur propre bourgeoisie, contre l'Union Européenne, union des états capitalistes d'Europe, pour se diriger vers la perspective des Etats-Unis socialistes d'Europe !

### **Front unique pour imposer au gouvernement Papandréou le retrait de son plan d'austérité**

Le prolétariat grec n'a pas dit son dernier mot : l'annonce du plan d'austérité du gouvernement Papandréou a déclenché deux grèves générales, pendant lesquelles les transports, les services publics, les banques ne fonctionnaient pas. Les travailleurs grecs rejettent en effet massivement le plan de rigueur, alors qu'ils ont voté l'an dernier pour le PASOK contre le précédent gouvernement bourgeois qui défendait les intérêts capitalistes.

Mais les dirigeants du Pasok se plient aux exigences de l'UE en annonçant un plan d'austérité. Les travailleurs grecs doivent s'organiser dans leur mobilisation contre ce plan, dans des comités de grève, dans un comité central de grève afin de contrôler leurs mobilisations, pour imposer au gouvernement Papandréou qu'il rompe avec la bourgeoisie, qu'il cesse de donner des garanties l'UE, aux États dominants (Allemagne, France), aux banques.

Mais la classe ouvrière grecque ne peut pas mener ce combat seule. Il est du devoir des organisations ouvrières européennes, et en particulier en France, comme en Allemagne de soutenir ce combat et d'exiger non pas un simple soutien « moral », comme l'exprime par exemple le communiqué des députés européens de Die Linke le 24 février, mais bel et bien, mais d'exiger d'une seule voie, l'annulation pure et simple de la dette grecque et le retrait du plan d'austérité !

**Tous les partis et syndicats ouvriers doivent exiger du gouvernement Papandréou le retrait de son plan d'austérité :**

**Arrêt du paiement des intérêts de la dette ; annulation pure et simple de la dette !**

**A bas l'Union Européenne !**

**Pour les États-Unis socialistes d'Europe !**

# **Sarkozy lance l'offensive contre les retraites : Imposons les revendications aux directions ouvrières (partis et syndicats) Aucune discussion avec le gouvernement : les acquis ouvriers ne sont pas négociables !**

## **Le plan de Sarkozy et de son gouvernement**

Les systèmes de retraites ont déjà subi de nombreuses attaques. En 1993, Balladur faisait passer le secteur privé à 40 annuités de cotisation et une retraite calculée sur les 25 meilleures années. En 2003, Fillon imposait les 40 ans pour le public et un passage progressif vers les 42 annuités. Enfin, Sarkozy en 2007 a mis à mal les régimes spéciaux alignés à 41 ans.

Aujourd'hui Sarkozy prépare une nouvelle offensive contre les retraites. Annoncée dès son investiture, il entend faire de 2010 l'année de la réforme des retraites du privé et du secteur public.

Avec la crise économique actuelle, la concurrence entre les états capitalistes ne cesse de croître et la question de la réforme-liquidation des retraites devient urgente. Il s'agit de préserver les intérêts de la bourgeoisie française et la rendre plus compétitive afin de maintenir son attractivité sur le marché mondial. Pour cela il faut faire baisser le coût du travail en s'attaquant au salaire, et notamment au salaire différé, donc au système de retraite. Ceci dans un contexte international où l'Allemagne affiche déjà un âge de départ à la retraite à 67 ans pour les hommes, et où, crise oblige, l'Espagne vient d'annoncer un passage à 67 ans et la Grèce à 63 ans. L'augmentation de la durée de cotisations est un des objectifs du gouvernement qui entend faire sauter le verrou des 60 ans. L'âge limite de 60 ans est une règle commune à tous les travailleurs, elle les fédère et les unit. En s'attaquant à cet acquis collectif, en plus des avantages économiques immédiats, le gouvernement à la solde du patronat, introduit la division au sein de la classe ouvrière.

La défense de l'âge légal à 60 ans pour une retraite à taux plein est donc essentielle. Elle constitue également un socle commun sur lequel peuvent se retrouver tous les travailleurs. Ce doit être la revendication centrale aujourd'hui.

Défendre cet acquis serait aussi un point d'appui pour engager le combat pour le retour aux 37,5 annuités pour tous et l'abrogation des lois Fillon et Balladur.

Le second objectif du gouvernement est, sous couvert d'égalité, d'aligner les conditions de départ à la retraite du secteur public sur les règles du privé. Aujourd'hui les fonctionnaires voient leurs droits calculés sur la base du traitement perçu lors des six derniers mois d'activité. Cela fait parti de leur statut qui les unifie, codifié dans le code des pensions et que le gouvernement n'a de cesse d'attaquer. Maintenir le statut des fonctionnaires, défendre le code des pensions est un point d'appui pour tous les travailleurs, notamment pour le retour à un calcul basé sur les 10 meilleures années dans le privé.

Le gouvernement sait pertinemment que ses objectifs ne sont pas partagés par les masses (même s'il faut s'en méfier, les derniers sondages indiquent que plus de 63% des français restent attachés à un âge de départ légal fixé à 60 ans).

Aussi, à grand renfort de publicité dans les médias, s'acharne-t-il à accréditer des idées fausses. Premièrement que le système actuel serait déficitaire. Rappelons simplement que les exonérations de cotisations patronales qui devraient être compensées par l'État dans les caisses de la Sécu ne le sont pas entièrement. Alors qu'on nous présente un « déficit » de 10 milliards d'euros en 2010, c'est trois fois moins que les exonérations de cotisations sociales dont a bénéficié le patronat en 2008 (30,7 milliards) !

De 1992 et 2008, ces exonérations patronales totalisent 256,3 milliards d'euros. C'est ce qui explique les prévisions alarmistes du gouvernement qui table sur un déficit des régimes de retraites de 70 à 100 milliards d'euros à l'horizon 2040-2050.

Aujourd'hui, sur 5 euros de cotisation, les patrons n'en paient plus que 4 en moyenne, soit un abattement de 20 % (en fait, bien plus pour les salaires au niveau du Smic) !

Ajoutons, que le chômage est en constante augmentation et nombre de chômeurs de moins serait autant de cotisations en plus dans les caisses de la sécurité sociale. C'est pourquoi la revendication de l'interdiction des licenciements ne doit pas être séparée des revendications pour la défense du système des retraites par répartition.

Il faut noter également la contradiction du système capitaliste qui d'un côté licencie massivement et de l'autre augmente l'âge de départ à la retraite. C'est bien la preuve que l'objectif des bourgeoisies n'est pas de sauver le système des retraites mais de mettre en cause le principe de son financement par le salaire différé.

Enfin, il ne faut pas oublier que les fonctionnaires ne sont nullement concernés par ce « déficit » puisque leurs pensions sont financées par le budget de l'état. Il existe en effet aujourd'hui non pas un mais plusieurs régimes : celui de la fonction publique d'État (que l'on vient de voir) est différent de celui des fonctions publiques territoriale et hospitalière pour lesquelles il existe une caisse (la CNRACL, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) qui a versé 56 milliards d'euros de compensations aux régimes déficitaires entre 1974 et 2007. Pour le privé se sont les caisses de la CNAV et leurs complémentaires.

Le second argument consiste à dire que le système serait en danger compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie. Cette notion est très relative puisqu'il s'agit d'une estimation de la durée de la vie pour les enfants naissants une année donnée en fonction des conditions sociales, économiques et politiques à cette date. Ainsi, les enfants nés en 2009 auraient une espérance de vie de 77.8 ans pour les hommes et 84.5 ans pour les femmes, dans les conditions d'accès au soin, d'éducation, de système de protection sociale existant en 2009. Sans aborder les risques de guerre, de catastrophe, comment prédire aujourd'hui, alors même que les attaques redoublent contre le système de protection sociale, contre l'éducation nationale et l'ensemble des services publics, alors que la précarité sociale est organisée sciemment ... qu'un enfant né aujourd'hui vivra toute sa vie dans les conditions actuelles ? C'est ce même gouvernement qui mène ces attaques et justifie celle contre les retraites en arguant l'augmentation de l'espérance de vie : le cynisme est à son comble !

Les réformes sur les retraites ont toujours été l'objet d'une résistance extraordinaire de la classe ouvrière. Le système actuel est lui-même issu de la poussée révolutionnaire de l'après guerre où les mobilisations ont arraché à la bourgeoisie le système de répartition fondée sur la solidarité entre les générations de travailleurs. Depuis, à chaque attaque correspond une mobilisation importante des travailleurs : en 1993, 2003 et 2007.

Mais force est de constater que chaque fois le gouvernement a pu avancer dans la mise à mal des acquis ouvriers, malgré les mobilisations puissantes. En fait, les dirigeants du mouvement ouvrier en portent l'entière responsabilité.

### **Dialogue social pour faire passer l'inacceptable**

En 2003 par exemple, alors que les manifestations atteignaient des records (plusieurs millions dans les rues), les confédérations syndicales ont refusé d'appeler à la grève générale et à la manifestation centrale à l'Assemblée Nationale. Elles ont par contre accepté de participer aux réunions avec le gouvernement. Rappelons que l'exigence de la « grève générale » exprimait la volonté de défaire et de chasser le gouvernement Chirac Raffarin et donc d'ouvrir une issue politique.

Bernard Thibault (CGT) martelait que la « grève générale » ne se décrète pas, et le 13 mai au soir des puissantes manifestations, il demanda au gouvernement d'ouvrir de « vraies négociations ». Le 27 mai, Marc Blondel (FO), rejetait l'appel à la grève générale en déclarant : « la grève générale renvoie à l'idée d'insurrection et bien sûr à une lutte politique contre le gouvernement ». Quant à Gérard Aschiéri (FSU), il affirmait « Notre objectif n'est pas la chute du gouvernement. » Tout en refusant d'appeler à la grève générale, toutes les directions syndicales n'ont cessé de réclamer « négociations » et « tables rondes » avec le gouvernement.

**Et le 10 juin, s'est tenue une « table ronde » avec Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Le soir même Aschiéri se félicitait de la qualité des négociations alors que le gouvernement ne retirait pas le projet de loi Fillon. Le 12 juin, le projet de loi Fillon pouvait donc entrer en débat à l'Assemblée Nationale. Refusant d'appeler à manifester à l'Assemblée nationale afin d'interdire à la majorité UMP le vote de la loi, les dirigeants syndicaux organisaient l'envoi de lettres aux députés UMP (pour une « renégociation »). Quant aux députés PS et PCF ils pratiquaient la mascarade des amendements.**

C'est donc grâce au soutien actif des dirigeants du mouvement ouvrier que Fillon a pu faire voter sa loi.

Concernant la liquidation des régimes spéciaux en 2007, les directions syndicales, au premier rang desquelles celle de la CGT, qui avait une place centrale de par sa position chez les cheminots, ont laissé ces travailleurs mener un combat isolé, refusant de le centraliser, pendant que les directions syndicales négociaient avec le gouvernement. L'appareil de la CGT a même présenté des amendements au projet de loi !

La pratique du « dialogue social » ce n'est pas « une mauvaise manière de défendre une bonne politique », c'est, de fait, l'abandon pur et simple des revendications ouvrières.

Sarkozy et le gouvernement ne font aujourd'hui que répéter la méthode désormais bien classique de la concertation et du dialogue social. Appuyés sur le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) dans lequel siège, depuis sa mise en place en 2000, les responsables de toutes les directions syndicales aux côtés du patronat, ils entament une nouvelle phase de concertation avec les dirigeants syndicaux. Le Parlement a commandé un nouveau rapport au COR sur « les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite, fonctionnant l'un comme l'autre par répartition ». En fait il s'agirait de mettre en place une réforme dite systémique, en comptes notionnels ou en points, qui contribuerait à baisser le niveau général des pensions et réduirait les solidarités internes des régimes actuels. Les projections montrent que « toutes choses égales par ailleurs », les pensions pourraient baisser de 40 % en 40 ans. Les comptes notionnels s'appuient sur des éléments relevant de la croissance économique, pour valoriser le capital virtuel, et au moment de la liquidation de la pension, sur l'espérance de vie par génération, notions individuelles niant les solidarités générationnelles et intergénérationnelles.

Le 15 février 2010, Sarkozy a convoqué l'ensemble des dirigeants syndicaux à un sommet social afin de leur annoncer officiellement « l'agenda social » de ses réformes dont les directions syndicales ne peuvent ignorer le contenu. Ce dialogue social se déroulera d'avril à juillet (voire août) pour se conclure par la présentation d'un projet de loi à l'automne. Et la question n'est pas, comme l'ont exprimé les dirigeants syndicaux au sortir du sommet social, une question de calendrier et d'un gouvernement qui voudrait passer en force. Au contraire, il est de la responsabilité des directions syndicales de rompre le dialogue social et donc de refuser de participer à la concertation proposée par le gouvernement. Si le gouvernement maintient son plan, les directions syndicales devront appeler dans l'unité à la grève générale contre la remise en cause du départ à la retraite à 60 ans, contre la liquidation du code des pensions.

Pourtant, tous ont accepté de se rendre à l'invitation. La stratégie du gouvernement repose sur cette participation. Il a annoncé une série de rencontres en trois chantiers : discussions sur l'avenir du régime de retraite du secteur privé, discussions pour le régime des pensions du secteur public et, en parallèle, discussions sur la pénibilité.

C'est en effet au nom de la pénibilité que le gouvernement entend émettre, individualiser au maximum les conditions de liquidation des droits à retraite. C'est la mise en cause du régime général et du Code des Pensions. Par là il ne fait que répondre favorablement à la direction de la CGT qui, lors de son dernier congrès en décembre 2009, a fait de cette discussion un préalable à la négociation.

Le 49<sup>ème</sup> Congrès de la CGT a également ouvert la voie à l'unification des trois régimes sous prétexte de les équilibrer. Il met en avant l'idée d'une « maison commune » non pas pour fusionner les régimes mais pour une nouvelle gouvernance commune. B. Thibault présentait ainsi cette idée devant les congressistes : « Avec la proposition faite au Congrès de débattre d'une « maison commune des régimes de retraite », tout à l'opposé d'une mise en cause des régimes actuels, nous visons à créer les conditions d'une gestion transparente des régimes, afin d'assurer, pour les nouvelles générations, la sécurité du financement et la transparence. »

De facto c'est la porte ouverte vers la création d'une caisse pour les fonctionnaires d'État alors que les pensions sont aujourd'hui garanties par le budget de l'État, dans le cadre du code des pensions.

La CFDT par la voix de Chérèque a directement mis en cause, le 29 janvier, le code des pensions en demandant un « rapprochement progressif » des règles avec celles du secteur privé. C'est-à-dire qu'il milite ouvertement pour une nouvelle baisse des pensions des fonctionnaires (en particulier pour la remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois). Attention au piège d'intégration des primes dans le calcul des pensions pour faire passer la liquidation du régime des fonctionnaires.

Le PS quant à lui est encore aujourd'hui le théâtre d'affrontements liés directement à la répercussion en son sein de la volonté de résistance des travailleurs. Martine Aubry avait dans un premier temps déclaré que l'âge légal de départ à la retraite pouvait être repoussé à 62 ou 63 ans en fonction de la pénibilité. Le bureau national du PS, quelques jours plus tard, a par contre voté à l'unanimité une position affirmant la nécessité de maintenir l'âge légal de départ à 60 ans. Les agitations de Montebourg et consorts ne sont rien d'autre qu'une tentative de l'aile droite du PS pour pousser le parti encore plus avant dans l'abandon de ses références ouvrières. Le PS n'en demeure pas moins un parti ouvrier bourgeois au caractère certes dégénéré, avec à sa tête une direction bourgeoise, mais qui doit encore tenir compte de la volonté de résistance des masses. Rappelons qu'il a dû également prendre position pour le retrait du décret mettant en œuvre la loi sur la mobilité des fonctionnaires dont il demande l'abrogation. De même au Congrès de Dijon en 2003, il avait été obligé en pleine mobilisation des travailleurs, de se prononcer contre le projet Fillon de mise en cause des 37.5 annuités de cotisation.

Ces positions, quelle que soit la politique menée par ailleurs par ce parti, sont des points d'appui pour l'ensemble des travailleurs.

**La première exigence est donc la rupture des dirigeants ouvriers avec le gouvernement et la bourgeoisie :**

- **Assez de concertation !**
- **Quittez immédiatement le COR !**
- **Refusez les rencontres avec Sarkozy et son gouvernement**

### **Défense des revendications ouvrières :**

Les directions syndicales au premier rang desquelles la CGT, mais aussi FO et la FSU partent d'un état des lieux partagé – celui du COR – qui établit le postulat d'un déficit, pour mettre en avant de nouvelles sources de financement.

Le PCF et le PG, comme le NPA, expliquent également avec les directions syndicales qu'il faut « taxer les profits », « faire contribuer tous les revenus, intéressement, participation, stock-option », « mettre en place une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises » ...

En dernier recours (sic !) la CGT prévoit même l'augmentation des cotisations salariales.

Toutes ces propositions peuvent paraître séduisantes mais elles ont toutes un point commun : faire fi du salaire différé base du système solidaire du régime général des retraites aujourd'hui. Le salaire différé arraché en effet par les combats de la classe ouvrière oblige tous les patrons, tous les employeurs privés ou publics à financer la retraite future des travailleurs, qui cotisent eux-mêmes pour leur retraite future.

**Les travailleurs devront imposer à l'ensemble des dirigeants du mouvement ouvrier de reprendre les revendications qui unifient la classe ouvrière et garantissent la pérennité du système par répartition :**

- **Pas touche aux 60 ans ! Pour un droit à une retraite à taux plein dès 60 ans !**
- **Abrogation des lois Balladur et Fillon : retour aux 37,5 annuités de cotisation pour tous !**
- **Défense du statut des fonctionnaires : garantie des pensions par le budget de l'État, défense inconditionnelle du code des pensions, maintien du calcul sur le traitement des 6 derniers mois ...**
- **arrêt des exonérations de cotisations patronales, rattrapage des cotisations patronales et augmentation si nécessaire !**

### **Quelques mots sur le COR :**

Créé en 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR), composé de 39 membres, est une structure permanente qui associe des parlementaires, des représentants syndicaux, des experts et des représentants de l'État. On y retrouve au milieu de sénateurs et députés UMP, des représentants de toutes les confédérations syndicales ainsi que des députés PS (Pascal Terrasse ou René Teulade par exemple), ou PCF (Maxime Gremetz). C'est un véritable organisme de cogestion dont l'objectif est d'impliquer les directions des partis et syndicats ouvriers à la gestion de la crise qui sepercute sur le système de retraite par répartition.

Il a pour mission d'assurer le suivi et l'expertise concertée permanente du système d'assurance vieillesse et de faire des propositions. L'article 6 de la loi du 21 août 2003 (Loi Fillon de réforme des retraites) a consacré et élargi le rôle du COR et lui a assigné plusieurs missions dont :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite susmentionnés et suivre l'évolution de ce financement ;
- suivre la mise en oeuvre des principes communs aux régimes de retraite et l'évolution des niveaux de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes de retraite, dont les taux de remplacement.

Le texte de loi précise que le Conseil remet au Premier ministre au moins tous les deux ans un rapport, communiqué au Parlement et rendu public. Par ailleurs, les méthodes de fonctionnement du COR ont été déterminées par les membres eux-mêmes.

## A propos du 49ème Congrès de la CGT

Le 49ème Congrès de la CGT s'est ouvert dans un contexte de crise aiguë du capitalisme. La crise économique a exacerbé les contradictions entre les classes fondamentales (classe ouvrière et bourgeoisie). La bourgeoisie est aux abois. Pour maintenir son taux de profit, il lui faut, sans attendre s'attaquer aux acquis ouvriers qui représentent pour elle un coût insupportable : mise en cause de la sécurité sociale, du système des retraites, du code du travail, des statuts ...

De son côté, la classe ouvrière ne subit pas ces attaques passivement : de nombreuses mobilisations se mènent dans les entreprises. Les puissantes mobilisations du printemps 2009 n'ont pas débouché sur l'arrêt des réformes-destructrices du gouvernement Sarkozy ni sur l'interdiction des licenciements.

Pour autant elles ont permis aux travailleurs de mesurer leur force, et surtout d'identifier clairement les responsabilités des directions syndicales. Sur cette base, nombre de travailleurs, de syndiqués et même de syndicats entiers se sont retrouvés et ont commencé à s'organiser. Cette volonté est à ce stade plurielle. Il existe en effet plusieurs groupes (Tous ensemble ; Où va la CGT ; Le Front Syndical de Classe ...) qui s'ordonnent peu ou prou sur l'objectif d'une réappropriation de l'outil syndical par les travailleurs, contre les directions bureaucratiques qui les dirigent aujourd'hui.

De son côté, la direction confédérale de la CGT développe une orientation qui se moule à la crise. Des revendications comme le nouveau statut du salarié ou la sécurité sociale professionnelle ou bien encore la maison commune des retraites induisent la remise en cause du principe au nom duquel c'est l'employeur qui doit assumer le contrat à durée indéterminée (CDI), le salaire différé. Au nom de la crise et de la précarité, la direction de la CGT invente des systèmes de compensation financés par l'impôt et de moins en moins par les cotisations patronales.

La réforme des institutions de la CGT va de pair pour avancer vers la liquidation des fédérations garantes de la défense des conventions collectives et des statuts de la fonction publique en prônant le regroupement des fédérations sur des champs professionnels différents de ceux des strictes conventions collectives.

Avant l'ouverture du Congrès le 7 décembre 2009 cela faisait donc plusieurs mois que montait dans les rangs même des syndiqués et des syndicats de la confédération, une critique ouverte à la politique de collaboration de classe, du compromis et du refus d'organiser la centralisation des luttes.

En effet, au centre de cette contestation se trouvaient la dénonciation des journées saute-mouton du printemps 2009 et la collusion avec le pouvoir sarkoziste, la trahison sur les régimes spéciaux, l'abandon des camarades en lutte (Conti ...) ...

De là jaillira la candidature de Delannoy face à celle de Thibault.

Mais depuis le printemps l'appareil entame les grandes manœuvres. Il exige que les délégués soient désignés avant même que les documents d'activité et d'orientation soient publiés ; il trie soigneusement les délégués afin d'avoir le plus possible un congrès à sa botte ; il interdit la candidature de Delannoy (pour cela Thibault se fendra même d'une interview dans Le Monde) expliquant qu'elle ne respecte pas les statuts confédéraux.

Le Congrès s'ouvre ainsi devant un parterre de délégués qui, en majorité, soutient la direction sortante. Thibault est malgré tout contraint dans son discours d'ouverture d'intégrer l'existence de cette opposition. Il tente de la dénigrer et la minimiser (« quelques camarades ... ») mais ne peut l'ignorer.

Durant le Congrès nombre de témoignages attestent de la virulence des pro-Thibault à l'encontre de tout camarade tentant de s'inscrire en opposition : pressions, menaces, pour interdire l'intervention, pour interdire le vote ... «je te dis de voter pour et tu votes pour, sinon je déchire ton vote», «si t'es contre, tu n'aurais pas dû venir au congrès», «tu devrais voter pour partout, personne ne t'a demandé de voter contre», «tu n'as pas le droit de voter contre», ... sans oublier les menace écrites !

Nombre de camarades se sont quand même exprimés contre la politique de participation, contre le dialogue social, mettant en cause la stratégie d'action de la CGT, la politique de négociation, les concessions des dirigeants devant le patronat, contre le nouveau statut du travailleur salarié ... et pour des revendications claires : interdiction des licenciements, départ à la retraite à 60 ans à taux plein, retour au 37,5 annuités pour tous ...

La signature des accords dits de Bercy et sur la représentativité a également été dénoncée pour ce qu'elle était : une soumission totale aux institutions de la Vème République, une liquidation des bases du syndicat.

L'appareil se félicite aujourd'hui des votes à près de 77% pour le rapport d'activité et 76% pour le rapport d'orientation, qui valideraient sa politique. Notons au passage la « leçon de démocratie » : les mandats non exprimés sont comptabilisés comme des votes pour !

A l'inverse, il faut noter que plus de 20% des délégués ont, malgré le contexte, voté contre cette orientation.

Le secrétaire général de la CES sifflé, Chérèque de la CFDT prié par la direction confédérale de ne finalement pas venir, sont autant de signes montrant une opposition à la direction confédérale tentant de renouer avec un syndicalisme de masse et de classe, contre l'exploitation capitaliste.

« Aujourd'hui c'est la chasse aux sorcières ! » témoignent de nombreux camarades, délégués ou non, qui ont eu le courage de dire ce qu'ils pensaient et d'affronter la direction confédérale.

Mais ce qui est le plus marquant n'est pas là – malheureusement la chasse aux sorcières n'est pas une nouveauté au sein de l'appareil – mais réside dans ce nouvel élan, massif, public, qui commence à s'organiser dans le but de la réappropriation du syndicat comme outils de lutte face au patronat et au gouvernement à sa solde, face au système capitaliste. C'est la lutte pour une réappropriation du syndicat par les travailleurs sur la base de la défense des revendications ouvrières, des acquis collectifs qui nécessitent un combat offensif et centralisé contre le patronat et le gouvernement Sarkozy.

Pour notre part, nous soutenons cet objectif depuis longtemps déjà par nos interventions dans nos syndicats, nous soutiendrons donc logiquement toute initiative qui va dans ce sens.

€ € € € € € € € € € € € € € € €

### **Annulation de la dette ! Pas un sous aux banquiers !**

Le déficit budgétaire a atteint 138 milliards d'euros en 2009 et devrait passer à 150 milliards en 2010 soit 7,5% du PIB, loin devant les 56 milliards de 2008 et bien au-dessus des 3% imposés par l'Union Européenne. La dette quant à elle dépasse les 75% du PIB soit presque 1500 milliards d'euros alors qu'elle ne représentait que 66% du PIB au 3ème trimestre 2008 bien au-delà des 60% imposés par le traité de Maastricht. Dans le programme d'assainissement des finances publiques transmis à la Commission européenne, l'État français prévoit de ramener son déficit public à 3% du PIB en 2013, après 4,6% en 2012, 6,0% en 2011 et 8,2% en 2010.

Ce programme implique des coupes sévères dans le budget : vers la sortie des pensions des fonctionnaires du budget de l'État, diminution du nombre de postes de fonctionnaires avec restructurations à la clé et précarisation des personnels, primes au mérite, baisse drastique des dépenses d'assurance maladie etc.

Comme le déclarait un gréviste grec : « la dette, j'en ai pas vu un centime, je ne vois pas pourquoi je devrais subir des sacrifices ».

En effet, le déficit a explosé car l'État français a gracieusement renfloué les banques, car il a octroyé des aides aux industriels, notamment automobiles (prime à la casse), car il mène une politique fiscale profitant essentiellement la bourgeoisie.

C'est pourquoi, ce n'est pas aux travailleurs de payer. Les organisations ouvrières, partis et syndicats, doivent se prononcer **pour l'annulation immédiate de la dette publique ! Pas un sou aux banquiers !**

Ces mots d'ordre sont des revendications transitoires pour aller vers une société non plus fondée sur le profit mais sur l'appropriation collective des moyens de production.

De telles revendications ne peuvent être mises en œuvre que par un gouvernement ouvrier seul à même de décider une politique d'expropriation sans indemnité ni rachat des groupes capitalistes, en premier lieu banques, énergie, transport, BTP, pharmacie-laboratoires, agroalimentaires.

## Intervention à la CE de l'UGICT-CGT du Grand Lyon

**Licenciements dans la Fonction publique, primes au mérite, intéressement collectif, voilà où mène le dialogue social !**

**Retrait du projet de décret instaurant le licenciement dans la Fonction publique !  
Abrogation de la loi mobilité !**

**Abrogation des décrets instaurant la PFR ! Aucune application aux autres fonctions publiques ! Pas d'accord-cadre sur l'intéressement collectif !**

**Pour défendre la retraite à 60 ans à taux plein calculée sur les 6 derniers mois, les organisations syndicales doivent cesser de collaborer avec le gouvernement dont le but avoué est la remise en cause du statut des fonctionnaires.**

**Les conférences sur la modernisation de la Fonction publique de l'automne 2007 ont conduit à l'adoption de textes portant gravement atteinte au statut des fonctionnaires**

Les quatre conférences qui se sont tenues à l'automne 2007 sous la houlette du gouvernement Sarkozy-Fillon et auxquelles ont participé toutes les organisations syndicales ont abouti à l'adoption de textes remettant en cause le statut des fonctionnaires.

**Une attaque sans précédent contre le statut de fonctionnaire : les licenciements permis par la loi mobilité**

C'est appuyé sur les conférences de fin 2007 que le gouvernement a pu présenter le projet de mobilité au printemps 2008 qui a mis plus d'un an à être adopté en raison des mobilisations de l'automne 2008 et du printemps 2009 en dépit sur fait que le mot d'ordre de retrait de ce projet n'ait pas été au centre des mobilisations appelées par les organisations syndicales. Ce retard dans l'adoption de cette loi s'explique également par l'opposition marquée par quelques représentants du Parti socialiste. Mais cette opposition ne s'est exprimée que dans des organismes de cogestion comme le CSFPT ou au Parlement. La seule mobilisation convoquée contre une partie de la loi mobilité n'a eu lieu que début juillet 2009 lors de son adoption au Parlement. Une jonction a eu lieu entre les fonctionnaires mobilisés par leurs organisations syndicales et des représentants de partis de « gauche », PS et PG. Mais on ne peut que regretter que le retrait de tout le projet de loi mobilité n'ait pas été au centre des mots d'ordre des mobilisations du printemps ce qui aurait permis de faire reculer le gouvernement. Cette loi visait également à faciliter la mobilité entre administrations et entre public et privé sous réserve de quelques indemnités. Elle permet aussi aux employeurs publics de recourir à l'intérim. Elle répond en fait aux objectifs de la RGPP qui vise à supprimer des milliers de postes de fonctionnaires comme le souhaite Sarkozy ce qui induit de multiples réorganisations de services. Cette loi mobilité du 3 août 2009 et son projet de décret d'application permettent à l'administration de mettre un fonctionnaire dont l'emploi a été supprimé dans le cadre d'un projet de réorganisation ou d'évolution de service en période de réorientation professionnelle, période pendant laquelle l'administration pourra l'envoyer en mission ponctuelle sur un autre poste au sein de la fonction publique. Si l'intéressé refuse trois offres d'emploi il sera placé en disponibilité d'office, c'est-à-dire sans traitement. Si le fonctionnaire mis en disponibilité pour une durée indéterminée et sans salaire refuse 3 hypothétiques postes permettant sa réintégration, il est alors définitivement licencié, avec indemnisation. On sait bien que c'est la porte ouverte à des licenciements massifs et disciplinaire. Il s'agit d'une remise en cause fondamentale du statut de fonctionnaires. Aujourd'hui, le décret d'application de la loi mobilité est en cours de validation. Il est présenté au CSFPE le 11 février et a été soumis le 1<sup>er</sup> février aux organisations syndicales qui demandent son retrait pur et simple. Mais c'est tout la loi mobilité qu'il faut combattre. Il faut que les organisations syndicales organisent la mobilisation générale de toute la Fonction publique jusqu'à son abrogation.

- **Retrait du projet de décret instaurant le licenciement dans la Fonction publique, abrogation de la loi mobilité**
- **Abrogation des décrets instaurant la PFR dans la Fonction publique d'État, aucune application dans les Fonctions publiques territoriale et hospitalière**
- **A bas la RGPP, arrêt des restructurations dans les trois Fonctions publiques, arrêt des suppressions de postes, rétablissement de tous les postes supprimés, remplacement de tous les départs à la retraite**

Les organisations syndicales doivent reprendre et défendre ces revendications, leur rôle est de défendre inconditionnellement le statut des fonctionnaires ce qui est incompatible avec la discussion des projets du gouvernement.

## La PFR, prime au mérite

Sarkozy a voulu mettre en place les primes au mérite dans la Fonction publique. C'est chose faite avec la PFR qui a pour vocation à s'étendre à tous les corps de la fonction publique et à toutes les filières. Ainsi, le décret du 22 décembre 2008 a instauré la Prime de fonctions et de résultats (PFR) faisant suite au relevé de conclusions du 21 février 2008 relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique. Cette PFR est instituée pour les personnels de la filière administrative de la fonction publique d'État et est exclusive de toute autre prime. Il existe déjà des primes comportant des modulations individuelles (comme l'ISS pour la filière technique ou l'AIT ou même les IFTS pour la filière administrative) mais il s'agit avec la PFR de déterminer systématiquement une partie variable du traitement des fonctionnaires en fonction d'un soi-disant mérite forcément subjectif. Il s'agit d'une remise en cause du traitement indiciaire pour tous les fonctionnaires car on constate que localement, c'est en fonction du rapport de force que la modulation individuelle des primes a été plus ou moins instaurée.

La PFR comprend deux parts :

- une part liée aux fonctions exercées, modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Cette part repose sur la typologie des postes (de 4 à 6 catégories par grade)
- une part liée aux résultats individuels, modulables de 0 à 6 pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. La modulation intègre l'atteinte ou non par l'agent des objectifs fixés.

Les résultats sont appréciés au regard des objectifs fixés dans l'entretien annuel qui remplace petit à petit la notation. Chaque ministère a institué comme il l'entendait cette prime et a ciblé les catégories souhaitées. Théoriquement la PFR pourrait s'appliquer aux fonctions publiques territoriale et hospitalière et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les administrateurs et les attachés territoriaux par exemple. Si le principe de parité des primes entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale a été édicté par le Conseil d'État en 1992, il en ressort néanmoins que ce principe de parité n'a ni pour objet ni pour effet d'imposer aux collectivités locales et à leurs établissements publics de faire bénéficier leurs agents de régimes indemnitaires identiques à ceux des fonctionnaires territoriaux. La parité des primes s'entend seulement comme un système qui ne saurait procurer au fonctionnaire territorial une prestation plus favorable que celle dont bénéficierait un fonctionnaire de l'État placé dans la même situation. Autrement dit, le principe de parité fait obstacle à ce que les collectivités territoriales puissent attribuer à leurs agents des rémunérations qui excéderaient celles auxquelles peuvent prétendre les agents de l'État occupant des fonctions ou ayant des qualifications équivalentes. Pour la fonction publique territoriale il n'y a donc pas d'obligation à proprement imposée. La PFR doit être instituée par délibération du conseil. Elle vise à remplacer notamment la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrateurs territoriaux. Les organisations syndicales doivent combattre le principe même de prime au mérite profondément inégalitaire et arbitraire, qui divise les fonctionnaires et a comme finalité d'empêcher tout mouvement revendicatif d'ensemble. Rien ne saurait remplacer l'augmentation significative du point d'indice, indexé au minimum sur l'inflation, dans une perspective de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 82, date de fin de l'indexation des traitements sur les l'évolution des prix. L'évolution du pouvoir d'achat ne doit pas prendre en compte le déroulement de carrière comme le fait le gouvernement.

Sur cette base, **les organisations syndicales doivent exiger l'abrogation du décret du 22 décembre 2008 instaurant la PFR.**

### **Vers un accord-cadre permettant la mise en place d'un intéressement collectif ?**

Un accord-cadre quasi secret est en négociation depuis le printemps 2009 – en pleine mobilisation – dans la Fonction publique d'État entre le gouvernement et quatre organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, Unsa). Il fait suite au rapport Diefenbacher qui a recensé les freins du statut au développement de l'intéressement. Il posait les bases juridiques à la mise en place d'un régime d'intéressement collectif dans les trois fonctions publiques : le principe est de conditionner sa mise en œuvre à une négociation sociale (passage en CTP). Le rapport Diefenbacher propose un système binaire : un montant moyen de 300 € par agent comme base de réflexion et une extension sur la base d'un accord social par un système de versement à une partie restreinte de la population (le quart des agents par exemple) pour « créer une émulation entre les services et rendre possible une rotation des bénéficiaires ». La CGT s'est déclarée le 6 février extrêmement hostile au projet d'accord sur l'intéressement collectif des fonctionnaires qui prévoit le versement d'une prime aux services ayant fait le plus preuve d'effort collectif. Mais Jean-Marc Canon, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires regrette que sur ce dossier « *on y va à la hussarde, aux forceps et on ne prend pas le temps de la négociation* » et de n'avoir été consulté qu'une fois en bilatéral, comme la FSU, FO et Solidaires. Mais le problème n'est pas que le gouvernement passe à la hussarde, ce qu'il ne fait pas puisqu'il négocie depuis le printemps 2009 mais **il est de la responsabilité des organisations syndicales,**

**en premier lieu de la CGT, de mener le combat contre la mise en place d'intéressement collectif, contraire au statut des fonctionnaires.**

### **Défense de la retraite à 60 ans pour tous à taux plein**

Le gouvernement entend remettre en cause le droit au départ à la retraite à 60 ans, qui est commun à tous les salariés du privé et du public. Les organisations syndicales doivent défendre le droit à la retraite à 60 ans à taux plein, calculé sur les 6 derniers mois dans la Fonction publique. Maintenir ces acquis contre les projets du gouvernement de Sarkozy serait un point d'appui pour le retour à 37,5 annuités pour tous, pour le retour au calcul des 10 dernières années dans le privé, pour le retour aux régimes spéciaux permettant un départ anticipé à la retraite à 55 voire 50 ans. Les organisations syndicales doivent cesser immédiatement tout dialogue avec le gouvernement sur la question des retraites ; elles doivent boycotter le sommet social convoqué par Sarkozy. Elles doivent lancer un ultimatum au gouvernement : abandon pur et simple de tout projet de remise en cause du départ à 60 ans, de toute velléités d'allongement de la durée de cotisation, de toute remise en cause du calcul basé sur les 6 derniers mois dans la Fonction publique, de toute diminution des pensions. Elles doivent se déclarer prêtes à organiser la mobilisation générale de tous les salariés pour la défense de la retraite à 60 ans, de la mobilisation de toute la Fonction publique contre la remise en cause des règles de calcul des pensions sur les traitements des 6 derniers mois. Aucune discussion n'est compatible avec la défense de ces revendications, que ça soit par le biais de la pénibilité, de la maison commune des régimes de retraite ou pour la recherche de solution au déficit des régimes de retraites. Pour retrouver un régime d'équilibre, il faut que cessent les exonérations de cotisations patronales, il faut exiger leur paiement et augmenter selon les besoins de financement les cotisations patronales.

---

## Faut-il accepter que les chômeurs paient deux fois la crise ?

La presse multiplie les articles sur le million de chômeurs qui arrivent en fin de droit en 2010, et témoigne de l'inquiétude de la bourgeoisie face à ce « péril social ». Pour sa part, la CGT – dans son bimensuel « La Nouvelle Vie Ouvrière » est particulièrement silencieuse sur le sujet depuis décembre 2009. Et pour cause : la situation actuelle des chômeurs s'explique par la combinaison de deux facteurs.

① la convention assurance-chômage signée en février 2009 (et applicable jusqu'en décembre 2010), entre les syndicats et le patronat – qui gèrent « paritairement » l'UNEDIC - fixe une durée d'indemnisation égale à la durée d'affiliation qui doit être de 4 mois minimum, avec un maximum de 24 mois de prise en charge (36 mois pour les plus de 50 ans).

② or, la politique « d'assouplissement du marché du travail » mise en œuvre par les gouvernements successifs, a permis de multiplier les emplois précaires : les CDD ne représentaient que 11% des emplois mais les ¾ des emplois créés en 2008.

La crise bancaire et industrielle a abouti à la suppression de centaines de milliers d'emplois pour tenter de maintenir les profits. Les premiers touchés ont été les salariés en intérim et en CDD et donc les premiers à épuiser leurs droits à allocation. Et aujourd'hui, avec 10% de chômeurs dans la population active – dont 40% de longue durée, c'est-à-dire au chômage depuis plus d'un an – le nombre de chômeurs en fin de droit a augmenté de 35% en un an. Sur ce million de chômeurs, 600 000 devront vivre de la « solidarité familiale » ! Les 400 000 autres auront « droit » pour moitié à l'ASS (allocation spécifique de solidarité) s'ils ont cotisé 5 ans dans les 10 dernières années, les autres au RSA, soit 460 € par mois, bien en dessous du seuil de pauvreté ! Prolonger de 3 mois l'indemnisation des chômeurs en fin de droit représente 1,3 milliards d'€ pour l'UNEDIC qui cumule déjà un déficit de 5,6 milliards en 2009. Ce déficit est en partie dû aux allègements de charges qui privent toutes les caisses (chômage, sécu, retraites...) des fonds nécessaires à la protection sociale. Outre les dizaines de milliards offerts par l'État aux banques, aux entreprises industrielles, aux commerçants (TVA à 5,5%), les entreprises ont bénéficié d'une exonération de 5 milliards sur les bas salaires et de 4 milliards pour les heures supplémentaires. Mais l'État refuse de mettre la main à la poche pour indemniser les chômeurs alors qu'aucune reprise de l'emploi n'est prévue cette année ! C'est une situation explosive que craignent le gouvernement, les patrons et les syndicats qui n'exercent qu'un faible contrôle sur les chômeurs.

La seule « mesure » mise en œuvre à ce jour est la privatisation partielle des services d'accompagnement de chômeurs. Après la catastrophique fusion ASSEDIC/ANPE dans Pôle-Emploi, la gestion du chômage est en partie confiée à des OPP (opérateurs privés de placement), dont Manpower ... qui recrute pour s'occuper des chômeurs « les plus rentables », c'est-à-dire les plus faciles à placer, puisque leurs employés sont en partie payés au nombre de chômeurs placés, quelque soit le contrat, ce qui accroître encore la précarité et la flexibilité.